



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS JEUNES

PV N° 167 CDCJ/32

REUNION du 11 MAI 2022

Présents : MM. AZZOUN F – BELORGEY B – DUPUY G - FAVELIER R – CHEVANNE T – IPOUA G.

FIN DE CHAMPIONNAT

Situation COVID, fin des championnats : Le District de Côte d'Or appliquera la décision du COMEX de la FFF concernant la fin des championnats et le report des rencontres liées à la situation COVID (Protocole sanitaire du 21 avril version 4.0). Le Comité Directeur se propose d'appliquer ces décisions aux compétitions Départementales **sur les 3 dernières rencontres** pour la régularité des championnats. Les journées concernées seront les :

14 et 15 Mai 2022

21 et 22 Mai 2022

28 et 29 Mai 2022

1.1 MATCH ARRETE

Match 24433264 U13 D2-D LONGVIC – POUILLY EN AUXOIS du 7/05/2022

Match arrêté.

Suite aux rapports écrits, demandé par la commission, à Mme OUSSERHANE O, Arbitre de la rencontre et à M. LUCOTTE N, Educateur du club POUILLY EN AUXOIS.

La Commission demande à Monsieur COULLIAIS Enzo, éducateur de LONGVIC, un rapport pour le Mardi 17 Mai 2022 (Délai de rigueur)

La commission met sa décision en délibérée dans l'attente de rapport demandé

1.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 24432630 U18 D1 – A ENT FAUVERNEY – MPL 1 du 14/05/2022 se jouera à 16h

Match 24432849 U15 D1 A IS SELONGEY – FCNCS du 14/05/2022 se jouera à 14h

Match 24432885 U15 D2 – A ST APOLLINAIRE 2 – GENLIS 2 du 14/05/2022 se jouera à 12h
Match 24432913 U15 D2 – B Ent FAUVERNEY – AIFC du 14/05/2022 se jouera à 14h00
Match 24432914 U15 D2 – B MARSANNAY – LONGVIC du 14/05/2022 se jouera à 16h30
Match 24432945 U15 D2 – C UCCF – DAIX du 14/05/2022 se jouera à 15h au Parc des Sports de CHATIL-
LON/SEINE.
Match 24433097 U13 D1 – A DFCO 2 – MARSANNAY LA COTE du 7/05/2022 se jouera le 14/05/2022 à 14h
Match 24433120 U13 D1 – B ASFO – DAIX du 14/05/2022 se jouera à 14h
Match 24433207 U13 D2 – B ST APOLLINAIRE 2 – USCD 2 du 7/05/2022 se jouera le 18/05/2022 à 17h15
Match 24433496 U13 D3 – B GEVREY 3 – MVF 3 du 7/05/2022 se jouera le 14/05/2022 à 14h30
Match 24433522 U13 D3 – C EF VILLAGES – IS SELONGEY 3 du 7/05/2022 se jouera le 18/05/2022 à 18h sur
le terrain de SAVIGNY LE SEC
Match 24433511 U13 D3 – C DAIX 3 – IS SELONGEY 3 du 14/05/2022 se jouera à 14h
Match 24433520 U13 D3 – C EF VILLAGES – GRESILLES FC 2 du 30/04/2022 se jouera le 14/05/2022 à 17h00
Match 24433459 U13 D3 – E MEURSAULT – US SAVIGNY du 14/05/2022 se jouera à 13h30
Match 24432663 U18 D1 CHEVIGNY ST SAUVEUR – UCCF du 15/05/2022 se jouera le 14/05/2022 à 14H
Match U13 D3 GEVREY 3 – MVF 3 du 7/05/2022 se jouera le 14/05/2022 à 14H30
Match U18 D2 A GEVREY – FCCL1 du 28/05/2022 se jouera le 18/05/2022 à 19H30

1.4 REPROGRAMMATION MATCHS

Match 24433411 U13 D3 – D ENT REMILLY – ENT AIFC du 7/05/2022 est remis le 26/05/2022
Match 24441046 U13 D2 – C IS SELONGEY 2 – ST APOLLINAIRE 4 du 7/05/2022 est remis le 26/05/2022
Match 24432994 U15 D3 – A MARSANNAY 2 – USCD 2 du 7/05/2022 est remis le 26/05/2022
Match 2443012 U15 D3 – A RUFFEY STE MARIE – MARSANNAY 2 ne peut se jouer le 25/05/2022 car un
autre match est déjà programmé pour MARSANNAY le 26/05/2022. Une équipe ne peut jouer 2 matchs en
24H. Merci de trouver une autre date avant le 28/05/2022 en semaine.

1.5 FORFAITS

Match 24432805 U18 D3 – A ENT MANLAY - DAIX du 7/05/2022

Forfait déclaré de ENT MANLAY.

La Commission donne match perdu à ENT MANLAY par forfait à, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice
à DAIX

Amende 50 € à ENT MANLAY

Match 244328040 U18 D3-A EF VILLAGES – FC NEUILLY CRIM SENNECEY du 7/05/2022

Forfait déclaré de EF VILLAGES.

La Commission donne match perdu par forfait à EF VILLAGES, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à
FC NEUILLY CRIM SENNECEY.

Amende 50 € à EF VILLAGES

Match 24433263 U13 D2-D DAIX 2 – UCCF du 7/05/2022

Forfait déclaré de UCCF.

La Commission donne match perdu par forfait à UCCF, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à DAIX 2.

Amende 30 € à UCCF

Match 24433344 U13 D3-A UCCF 2 – POUILLY EN AUXOIS du 30/04/2022

Forfait déclaré de UCCF.

La Commission donne match perdu par forfait à UCCF, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à POUILLY EN AUXOIS.

Amende 30 € à UCCF

Match 24433349 U13 D3 – A ENT CCOF – UCCF 2 du 07/05/2022

Forfait non déclaré de UCCF.

La Commission donne match perdu par forfait à UCCF, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à ENT CCOF.

Amende 60 € à UCCF

La Commission rappelle que les feuilles de match doivent être transmises au secrétariat pour le LUNDI MATIN

RAPPEL : La dernière journée de championnat les matchs doivent avoir lieu à la même heure et le même jour pour une question d'équité sportive. La date butoir pour la saison 2021/2022 est le samedi 28/05/2022. Toutes les rencontres doivent être jouées avant cette date. Les feuilles de matchs doivent parvenir au secrétariat du district avant le lundi 30/05/2022.

1.6 TOURNOI

DIJON USC

U8/u9 le 25/06/2022

U10/U11 LE 26/06/2022

III – FEMININES

1.1 FORFAIT

Match 24442579 U13 FEM - A EF VILLAGES – VILLERS LES POTS du 7/05/2022

Forfait non déclaré de VILLERS LES POTS.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à VILLERS LES POTS, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à EF VILLAGES.

Amende 30 € à VILLERS LES POTS

III – FOOT PLAISIR

3.1 FORFAIT

Match 24479957 TILLES FC 2 – FC VINGEANNE du 16/04/2022

Forfait déclaré de FC VINGEANNE.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à FC VINGEANNE, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à TILLES FC 2.

3.2 CHANGEMENT DE DATE ET/OU D'HORAIRE

Match 24479960 US SAVIGNY 1 – TILLES FC 2 du 23/04/2022 se jouera le 28/05/2022 à 15h.

ABSENCE FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette.

Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Saisie en retard.

RAPPEL DE DEBUT DE SAISON :

Etant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous semble important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les éventuels nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Comme chaque début saison, les correspondants Footclubs doivent **OBLIGATOIREMENT** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs.

Nous vous remercions de faire le nécessaire rapidement

Une attention particulière doit être portée sur la partie "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes lors des premières journées car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au re paramétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs.

Journée des 7 - 8 Mai 2022

<u>07/05/2022</u>	U15 D3 / Phase Printemps / Poule A Seurre 1 - Ent E.F. Villages 1
<u>07/05/2022</u>	U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule D Longvic 2 - Pouilly En Auxois As 1

<u>07/05/2022</u>	U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule B Marsannay 3 - Dijon U.L.F.E. 1
<u>07/05/2022</u>	U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule B Chevigny St Sauveur 3 - Is-Selongey 4
<u>07/05/2022</u>	U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule C Gresilles F.C 2 - Tilles F.C. 2
<u>07/05/2022</u>	U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule C Marsannay 2 - Fontaine Les Dijon 2

Après réception des feuilles de match papier, la CDCJ valide les résultats acquis sur le terrain.

Prochaine commission : sur convocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

**Le Président : AZZOUN F.
Le secrétaire : BELORGEY B.**